

LES AIDES RÉGIONALES

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES APPRENTIS DES HAUTS-DE-FRANCE

Des aides sont disponibles pour divers besoins tels que les déplacements, l'acquisition de manuels scolaires ou le logement. Le Conseil Régional et votre CFA Forma Soins s'unissent pour apporter leur soutien aux jeunes de la région dans ces aspects.



UNE AIDE AU TRANSPORT ET À L'HÉBERGEMENT

Une aide au déplacement est confiée par la Région à nos Centres de Formations, afin qu'ils versent aux apprenti(e)s une contribution dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres entre le domicile et leur lieu de formation.

- Moins de 10 Km : 0€
- Entre 10 et 40 Km : 100€/an
- Entre 41 et 100 Km : 150€/an
- Plus de 100 Km : 200€/an

Comment bénéficier de cette aide (sous réserve d'éligibilité) ?

Pour bénéficier de ces avantages et recevoir votre carte, vous devez créer votre compte sur le site :

Il suffit de s'inscrire [sur l'extranet de la Région](#)

Dès enregistrement de votre contrat d'apprentissage, votre CFA valide votre demande de carte. Celle-ci vous sera expédiée environ dans les 10 jours suivants. Vous garderez la même carte tout au long de votre formation en apprentissage.



UN VÉHICULE POUR 2€ PAR JOUR

La région verse 2€ par apprenti(e) et par jour de formation et par repas (Matin et soir). Pour le petit déjeuner et donc le logement, une aide financière de 4€ par jour est versée également.

Cette aide est déduite du coût du repas pour les demi-pensionnaires et les internes. Elle est bien entendu versée sous condition de présence en formation.

Comment bénéficiaire de cette aide (sous réserve d'éligibilité) ?

Pour bénéficier de ces avantages et recevoir votre carte, vous devez créer votre compte sur le site :

Il suffit de s'inscrire [sur l'extranet de la Région](#)

Dès enregistrement de votre contrat d'apprentissage, votre CFA valide votre demande de carte. Celle-ci vous sera expédiée environ dans les 10 jours suivants. Vous garderez la même carte tout au long de votre formation en apprentissage.



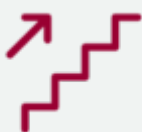
UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE

Concrètement, cette aide prend la forme d'un prêt d'un montant de 1 000 euros maximum, versé en deux fois et non renouvelable. L'aide peut être accordée soit pour la préparation aux épreuves théorique (code) et pratique (conduite) du permis de conduire B, soit seulement pour la préparation de l'épreuve pratique (conduite).

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent répondre à certains critères précis.

Comment bénéficiaire de cette aide (sous réserve d'éligibilité) ?

[Un dossier en ligne doit être déposé auprès de la région](#)



UNE AIDE POUR LES SITUATIONS DIFFICILES

Ce fonds permet à tout(e) apprenti(e) qui rencontre une difficulté exceptionnelle, de solliciter son CFA pour obtenir une aide.

La Région mobilise une enveloppe financière destinée à répondre à ces besoins exceptionnels comme se soigner, se loger, se nourrir, se déplacer, ou toute difficulté particulière pouvant se présenter dans la vie de l'apprenti(e).

Comment bénéficiaire de cette aide (sous réserve d'acceptation) ?

Pour bénéficier de cette aide, vous pouvez vous adresser auprès de votre CFA

qui vous guidera dans les démarches pour déposer votre demande via [l'extranet de la Région.](#)



UNE AIDE POUR LES TRAJETS EN TER

Pour tous les apprentis empruntant le TER pour se rendre sur leur lieu de formation, la Région a mis en place le dispositif TER'Etudes. Avec la gratuité des trajets pour les étudiants boursiers, ou 50 % de prise en charge de l'abonnement pour les non boursiers

Comment bénéficier de cette aide (sous réserve d'éligibilité) ?

Connectez-vous à la page dédiée [sur le site Génération HdF](#)



UNE AIDE À LA RESTAURATION

La région verse 2€ par apprenti(e) et par jour de formation et par repas (Matin et soir). Pour le petit déjeuner et donc le logement, une aide financière de 4€ par jour est versée également.

Cette aide est déduite du coût du repas pour les demi-pensionnaires et les internes. Elle est bien entendu versée sous condition de présence en formation.

Comment bénéficier de cette aide (sous réserve d'éligibilité) ?

Pour bénéficier de ces avantages et recevoir votre carte, vous devez créer votre compte sur le site :

Il suffit de s'inscrire [sur l'extranet de la Région](#)

Dès enregistrement de votre contrat d'apprentissage, votre CFA valide votre demande de carte. Celle-ci vous sera expédiée environ dans les 10 jours suivants. Vous garderez la même carte tout au long de votre formation en apprentissage.